

## PAR COURRIEL

Québec le 22 août 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-07-035 – Lettre de réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 mai dernier, concernant un bref historique de l'entreprise Management Produits Métalliques PMI inc. au plan environnemental.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité 2018, 2 pages;
2. Rapport d'inspection 2019, 4 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

... 2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca](mailto:caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame l'expression de nos sentiments les meilleurs.

pour la directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 4

c. c. Accès à l'information - Bas-Saint-Laurent [dr01acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr01acces@environnement.gouv.qc.ca)  
(200797394)

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Région : Bas-Saint-Laurent

### 1 Identification

Date de l'intervention : 2019-01-23	Heure de début : 9 h 52	Heure de fin : 10 h 08
Intervention effectuée par : Myriam Soulière		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO</span>		
1	Nom : Chantal Gagné	Fonction : inspectrice

### 1.1 Demande SO

N° de demande : 200464289	Type de demande : Document officiel
Objet de la demande : Exploitation et construction d'une usine de fabrication d'éléments de structures métalliques	

### 1.2 Intervention

N° d'intervention : 301312669	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 761/0-01-01-0817200	N° de document : 401776293
But de l'intervention : Suite à l'ANC du 2018-05-14 s'assurer que l'abri de MDR est muni d'un plancher étanche (devrait être fait le 2018-06-29)	

### 2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Produits métalliques Pouliot machinerie inc. - Rue du Havre
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2099893
	Type de lieu : industrie
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 261, avenue du Havre Rimouski (Québec) G5M 0B3
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,465466666700;-68,495125000000

### 3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Produits métalliques Pouliot machinerie inc.		261, avenue du Havre Rimouski (Québec) G5M 0B3	22101489	X2099893

### 4 Condition météo SO

Description :	<input type="checkbox"/> Précisions
---------------	-------------------------------------

### 5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	André Côté	Directeur des ressources humaines et de l'environnement	Bur.:(418) 723-2610 53-54

### 5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : André Côté			

### 6 Plainte SO

### 7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos intégrées au rapport : 4
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Myriam Soulière avec un appareil photo de type Appareil photo numérique Canon Power Shot A1100 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-01\soumy01\7610-01-01-0817200\2019-01-23.	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
#	Identifications des photos	Modifications apportées	
1	1447	ajout d'une flèche	
2	1448	ajout d'une flèche	

8	Grille d'intervention annexée	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---	-------------------------------	--------	--

9 Autre pièce annexée au rapport		↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Structure PMI – Localisation de l'abri de MDR

10	Équipement utilisé	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	--------------------	--------	--

11	Échantillon	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	-------------	--------	--

12	Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
<p>Le 14 mai 2018, un avis de non-conformité a été transmis à Structure PMI (Produits métalliques Pouliot Machinerie Inc.) pour ne pas avoir un plancher étanche dans un abri contenant des matières dangereuses résiduelles (art. 34 du RMD).</p> <p>Suite à l'envoi de cet ANC, l'entreprise a transmis un plan des mesures correctrices (courriels du 9 et 25 mai 2018 et du 28 juin 2018) comme quoi l'abri a été modifié afin de respecter les conditions prévues au RMD.</p>			

13	Description de l'intervention		
<p>J'arrive à l'accueil de l'entreprise, me présente, précise mon appartenance au MELCC et le but de mon inspection. Je rencontre le responsable de l'environnement.</p> <p>Je me dirige dans la cour arrière de l'usine et je constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'un bassin de rétention a été ajouté au plancher de l'abri (image 2);</li> <li>• que les barils de matière dangereuses résiduelles sont identifiées avec le nom de la matière et la date de début d'entreposage (images 3 et 4);</li> <li>• qu'il y a trois baril contenant des matières dangereuses résiduelles et un vide;</li> <li>• que visuellement, le bassin de rétention a la dimension mentionné dans le courriel du 28 juin 2018;</li> </ul> <p>Je dis à M. Côté que le manquement est corrigé.</p> <p>Je quitte les lieux.</p>			

14	Vérification complémentaire à l'intervention		<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	--	--	--

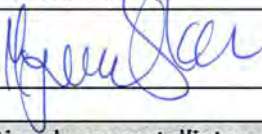
  

15	Conclusion		
L'inspection a permis de constater que le manquement signifié dans l'avis de non-conformité du 14 mai 2018 a été corrigé.			

16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	---	--------	--

17	Recommandations		
Ainsi, je recommande fermer l'intervention.			
Rédigé par : Myriam Soulière		Fonction : Inspectrice	
Signature : 		Date de signature : 2019-01-28	

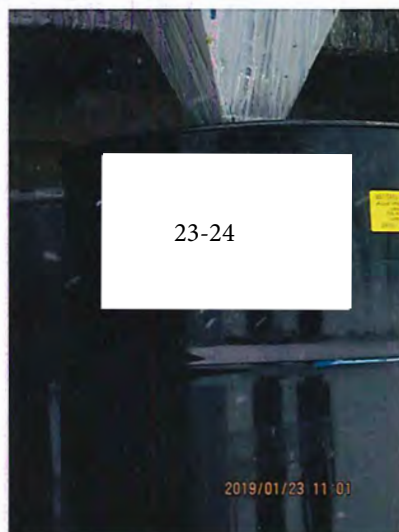
18	Vérification du rapport d'intervention		<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	--	--	--



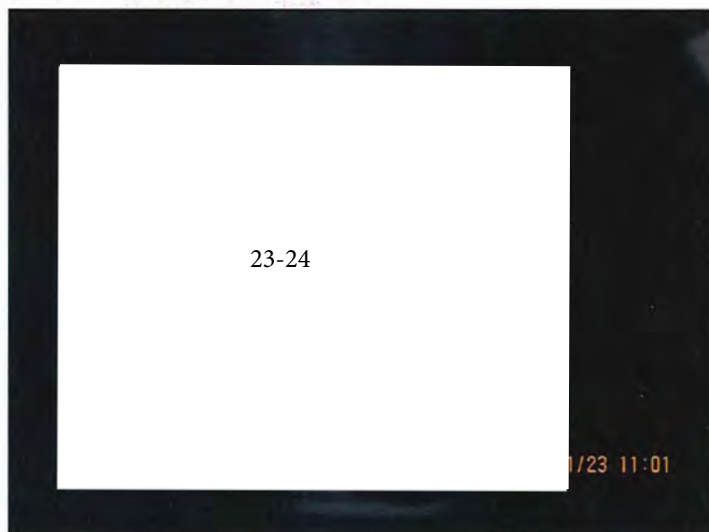
IMG\_1447.JPG  
Image 1. abri contenant des matières dangereuses résiduelles (flèche)



IMG\_1448.JPG  
Image 2. vue intérieur de l'abri avec bassin de rétention (flèche)



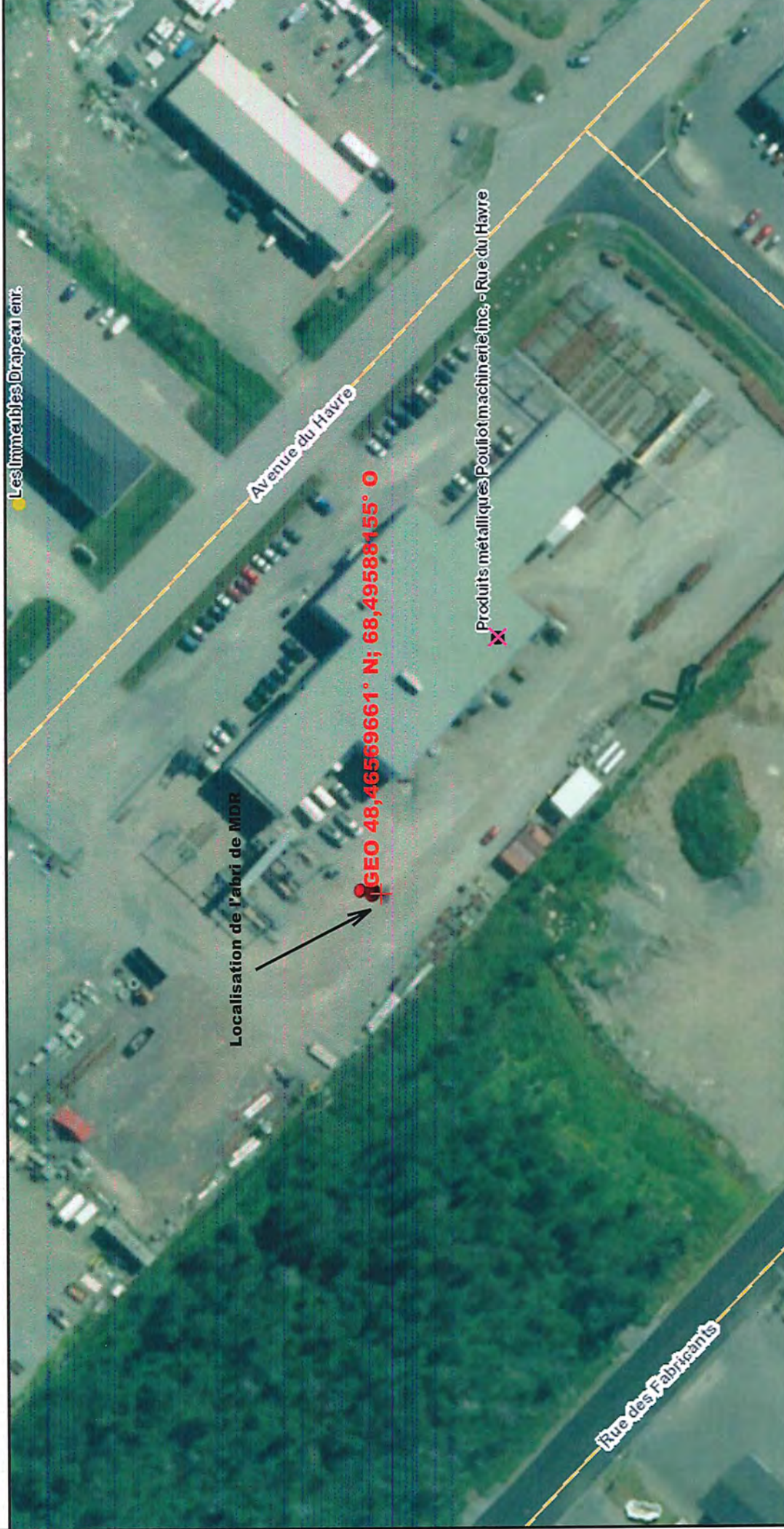
IMG\_1449.JPG  
Image 3. étiquette sur un baril contenant des matières dangereuses résiduelles



IMG\_1451.JPG  
Image 5. idem image 3 et 4

# Structures PMI

Localisation de l'abri de MDR



Waypoints\_23-JAN-19.gpx

Sélection - Lieux d'intervention



Interventions de SAGO



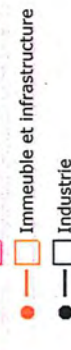
Déclaration de conformité



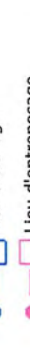
Lieux d'intervention



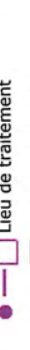
Exploitation des ressources



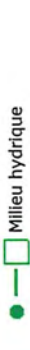
Immeuble et infrastructure



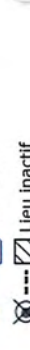
Industrie



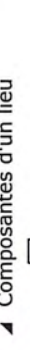
Lieu d'élevage



Lieu d'entreposage



Lieu de traitement



Matières résiduelles



Millieu hydrique



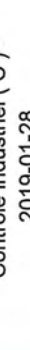
Autre lieu



Lieu inactif



Composantes d'un lieu



Odonymes



Noms de lieux BDTQ



Échelle : 1 / 1 196

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.  
© Gouvernement du Québec, 2019



Préparé par:  
Myriam Soulière  
Contrôle industriel ( C )  
2019-01-28

Rimouski, le 14 mai 2018

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Produits métalliques Pouliot machinerie inc.  
261, avenue du Havre  
Rimouski (Québec) G5M 0B3

N/Réf. : 761/0-01-01-0817200  
401694184

**Objet : Entreposage de matières dangereuses résiduelles sur le lot  
3 984 950, cadastre du Québec, ville de Rimouski**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 26 avril 2018 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir respecté les conditions de construction, d'aménagement d'un abri, à savoir un plancher étanche.  
Règlement sur les matières dangereuses, article 34

### **Correctifs à prendre pour remédier à la situation**

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le **11 juin 2018** un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

### **Mesures administratives ou judiciaires**

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

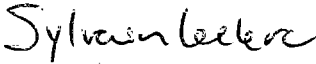
- 2 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 34

### **Communication avec le Ministère**

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Myriam Soulière au 418 727-3511, poste 278 ou par courriel à [myriam.souliere@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:myriam.souliere@mddelcc.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère ([www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm)).

SL/MS/lb

  
Sylvain Leclerc  
Chef du contrôle industriel